



Janvier 2020
.....

Votre bulletin municipal
Plainoiseau
Toutes les infos de notre commune





SOMMAIRE



- Le mot du Maire Page 3
- Sécurité de la traverse page 4-5
- Education et jeunesse page 6
- Environnement, écologie pages 7-9
- Jeux page 9
- Portraits et rencontres page 10
- Vie associative, culturelle et sociale pages 11-12
- Informations diverses et pratiques page 13-14
- Etat civil page 15
- Nos associations page 15



Directeur de la publication : Daniel Bondier—Maire

Conception : Daniel Bondier / Marie Odile Ramelet / Eddy Lacroix / Anne Marie Anstett / Christian Messenger / Jean Philippe Curnillon

Réalisation technique : Jean Philippe Curnillon

Crédits photos : Daniel Bondier / Marie Odile Ramelet / Christian Messenger / Jean Philippe Curnillon / Eddy Lacroix / Jean Roy / Bruno Mercier

Ce bulletin a été réalisé en interne dans le but de réaliser des économies



Parfois il est utile et constructif de regarder en arrière sur le travail réalisé et se projeter dans l'avenir.

Mais nous entrons dans une période de réserve avant les élections municipales de mars 2020.

Néanmoins quelques points toujours en cours de réalisation sont à signaler :

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), rendue obligatoire du fait de la mise en concordance avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le zonage d'assainissement entre le traitement individuel et celui collectif, ont été achevées et mis en application début janvier 2018. Une modification simplifiée de cet outil de travail, affinera la nécessaire prise en compte de l'habitat ancien remarquable et des murs à protéger, l'enquête publique s'est tenue jusqu'au 17 janvier 2020.

La gestion de l'Espace « Colombier des arts » a été transférée, au 1^{er} janvier 2018, à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille (CCBHS). La commune conserve, bien entendu, ses prérogatives d'utilisation. Un appel d'offres pour la réhabilitation de cet espace culturel a été lancée. Infructueux à l'ouverture des plis en cette fin d'année 2019, les marchés ont dû être renégociés. L'exécution des travaux sera lancée en début d'année 2020.

Concernant la première tranche de mise en place du haut débit, tous les travaux d'infrastructure ont été réalisés la mise en service sera effective en avril ou mai 2020.

La réalisation de la traverse est également en cours. La part départementale concernant la réfection de la chaussée et des bandes latérales se termineront en avril 2020.

Pour les années à venir :

L'année 2020 est une année de transition et de renouvellement des élus communaux. Mais certaines réalisations sont pratiquement tracées pour les 6 ans à venir :

Les contraintes étant levées (PLU et Merlon), le projet de lotissement « Sous ville », peut être lancé dès 2020, en missionnant un concepteur.

Les réflexions en sécurité routière seront poursuivies par l'expérimentation d'un système de ralentissement des véhicules à la Fontaine aux loups et pourquoi pas de Jonay mais cela nécessite une étude de comportement des usagers .

Après une recherche de financement pour l'Église, la mise aux normes (électrique et sortie de secours), la mise en œuvre d'un chauffage économique partiel et la réfection de la toiture pourront être en partie concrétisées.

Je tiens à remercier tous les partenaires de la municipalité : en premier, les conseillers municipaux, les associations, les membres de la commission « Action sociale », les membres des différents groupes de travail internes, les agents de la commune, et les administrés engagés pour leurs aides précieuses à maintenir la très bonne image du village et assurer son animation en continue.

Et cela devient pour moi un leitmotiv...

Face à la facilité du repli sur soi au lieu du « travailler ensemble », face à l'incivisme de plus en plus fréquent, face à la montée du populisme, face aux attentats qui se développent partout dans le monde, je renouvelle mes propos des précédents bulletins en appelant de mes vœux à rester tous unis et solidaires au sein de notre petit village de Plainoiseau.

Conservons, bien entendu, nos différences qui font notre richesse et nous permettent de continuer d'avancer ENSEMBLE.

Mon équipe et moi même, vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020.

Daniel BONDIER - Maire de Plainoiseau

Mise en sécurité de la traverse du village

DIAGNOSTIC

A partir de l'état des lieux, il apparaît clairement que la traversée de l'agglomération a fait l'objet d'aménagements partiels au fil du temps, tant sur les réseaux secs et humides que les aménagements de chaussée et/ou trottoirs, sans pour autant qu'il y ait eu une réflexion globale sur l'ensemble de la traverse. Ces différents aménagements ont contribué au renforcement de l'impression de franchissement d'une zone à l'urbanisation variable (peu dense en entrée et sortie d'agglomération, plus dense en partie centrale), mais suscitant des incompréhensions face à certaines situations (espaces voirie partagée par endroit, présence de trottoirs en d'autres, vitesse limitée tantôt à 50km/h, tantôt à 30km/h, largeur de chaussée variable de 5.30 à plus de 8,00 m...). Sans cohérence ni lien entre eux, ces aménagements ont pour conséquence une difficulté d'appropriation par les usagers, à l'origine d'une insécurité partagée par tous (problème de vitesse et difficulté de cheminement).

TRAVAUX à charge de la commune (en cours jusqu'à fin février 1ère tranche)

Afin de remédier à ces désagréments, il est proposé de mettre en œuvre plusieurs aménagements d'ordre sécuritaire, sur l'ensemble de la traversée d'agglomération en prenant soin à ce qu'une logique et une continuité soit opérées d'un bout à l'autre de la traverse. Pour ce, les différents aménagements préconisés et partiellement réalisés sont les suivants :

Réalisés

- Mise en place d'une chicane en entrée d'agglomération – côté Nord
- Réaménagement du carrefour de la Rue de la Verpillère / Rue du Capitaine Arrachart
- Sécurisation du cheminement piétons/cyclistes Rue de la Verpillère / Rue du Capitaine Arrachart
- Aménagement d'une voirie partagée (CVCB) Rue du Capitaine Arrachart
- Modification du carrefour Rue du Capitaine Arrachart/RD57
- Aménagement d'une voirie partagée (CVCB) Rue Georges Trouillot – secteur Nord
- Réaménagement espace Médiathèque / Ecole / Mairie / Salle des fêtes/ Colombier des arts
- Modification de la circulation Rue Georges Trouillot
- Aménagement de trottoir devant lavoir communal (en attente de l'achat de l'emplacement réservé sur la parcelle Buccellato)

Réalisés en début d'année

- Aménagement d'une voirie partagée (CVCB) Rue Désiré Monnier
- Aménagement d'une Zone de stationnement devant le restaurant l'Un des Sens

Ensuite...

- Aménagement d'un plateau surélevé aux abords de l'Eglise (Tranche 2020 après obtention subvention amende de Police spécifique)

Travaux réalisés par le Conseil Départemental (jusqu'à fin avril 2020)

Ces travaux consisteront à reprendre la totalité de la traverse, sortie RD 1083 nord à entrée sur RD 1083 Plainoiseau sud, en rabotage, mise en œuvre d'enrobés, mise en œuvre d'enduit bicouche sur les surlargeurs, marquage latéral...

Puis marquage des zones de stationnement, résine de couleur de zones, mise en place de panneaux de Police, finitions, demande de contrôle de vitesse...

Planning prévisionnel pour la réalisation de ce programme de travaux :

- Validation Projet (Conseil Municipal) Février 2018
- Validation CD39 Février/Mars 2018
- Demande de subvention (Amendes de Police) Février/Mars 2018
- Consultation des Entreprises Automne 2018 avec renégociations
- Travail avec Maître d'oeuvre (SIDECE) Conseil Départemental (BUDGET spécifique), et Entreprise (Plan de charge) pour arrêter le début du chantier.
- Travaux TRANCHE 1 novembre 2019
- Réfection couche de roulement (CD39) Avril 2020
- Travaux TRANCHE 2 Mars-Avril 2020

Réception de chantier Juin 2020

En espérant que cette nouvelle configuration calme la vitesse au village. Il sera demandé à Monsieur le Préfet du Jura et à son Directeur de cabinet en charge de la sécurité routière, de nous aider en faisant procéder à des contrôles de vitesse sur les différents secteurs de cette nouvelle traverse.

Qu'est ce qu'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)



Stationnement très gênant

Depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des **stationnements très gênants avec une amende à 135€** (classe 4). Il s'agit de la mise en place d'une des 26 mesures du ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve luttant contre le nombre d'accidents et de morts sur les routes.

Il est à noter que la cour de Cassation a estimé dans un arrêt du 20 juin 2017 qu'il n'était pas possible de se garer sur la voie publique devant son propre garage L'amende est alors de 135€ (classe 4) sur un trottoir et 35€ (classe 2) sinon.

D'après l'article R417-11 du Code de la route, sont considérés comme stationnements très gênants :

- Sur un passage piéton jusqu'à 5 mètres en amont sauf pour une place aménagée
- Sur un trottoir
- Sur une piste cyclable ou une voie verte
- Sur une place handicapée
- Près d'un panneau de signalisation masqué de fait par le véhicule
- Sur une voie de bus ou de retournement de car
- Devant l'accès à des bouches incendies

Carte avantages jeunes

Distribution de la carte avantages jeunes le 31 août 2019 (année record avec 111 cartes attribuées). A noter une moindre présence le jour de la distribution officielle et davantage de réservations avec attribution lors des permanences d'ouverture au public de la Mairie.



ACTUALITÉS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pour cette année scolaire, pas de changements concernant les professeurs des écoles. Madame Karine BUZER et Madame Sylvie FOURRIER sont toujours en poste sur le site de Plainoiseau, qui regroupe 49 enfants de CE2 à CM2.

Pour 2020, le SIVOS a prévu de rénover le deuxième préau de Plainoiseau ainsi que la cour de l'école de Montain.





Secret de Plantes- Balade Buissonnière

Le 6 juillet dernier, le CPIE organisait à Plainoiseau une balade pour découvrir les plantes sauvages proche de chez nous, comestibles ou médicinales. Ainsi, à quelques centaines de mètres du village, dans les bas-côtés et à l'orée du bois, les participants ont appris à reconnaître et connaître les plantes et leurs bienfaits, tel que l'origan, le plantain, la pimprenelle ou la benoîte urbaine.

A l'issue d'une belle et surprenante matinée de découverte, voici nos apprentis herboristes derrière les fourneaux ! Tandis que certains s'affairent à la confection de boulettes de chèvre frais au lierre terrestre, à la ciboulette sauvage et à l'origan, d'autres préparent des galettes de Grande berce aux flocons d'avoines, ou encore une crème anglaise à la reine des prés.

Voilà une bonne manière de regarder les plantes des prés et sous-bois proches de nous autrement que comme de simples mauvaises herbes, d'imaginer pour elle une autre fin que la tonte ou le débroussaillage.



Pesto d'épiaire des bois

- 1 bonne poignée de feuilles d'épiaire
- 1 gousse d'ail
- 60 gr de noisettes
- 50 gr de comté râpé (ou du parmesan)
- 100 ml d'huile d'olive

Cueillez, lavez et émincez une poignée de feuilles d'épiaire.
Mixez les feuilles avec une gousse d'ail, les noisettes et le comté et l'huile d'Olive.
Ajustez la consistance en ajoutant un peu d'huile si besoin
A déguster sur des toasts ou en accompagnement de pâtes.





Pour contribuer au "zéro déchets": compostez !

Composter est quelque chose de simple à réaliser à condition de savoir ce qu'on en attend et de définir quelques règles.

Le but premier du compostage est de réduire la quantité de déchets dans le bac gris.

Vous pourrez ainsi disposer de compost pour votre jardin. Vous pouvez aussi considérer votre composteur comme un simple pourrissoir si vous n'avez pas de jardin.

Comment s'y prendre ? tout d'abord, il faut adopter le bon état d'esprit et ne pas considérer le compostage comme une contrainte. Pour cela, une petite organisation est nécessaire ; par exemple placer dans votre cuisine un petit bac pour recevoir tous les déchets organiques issues de la préparation des repas sans oublier les sachets compostables, les journaux d'épluchures.

Ensuite, on peut compléter le compost avec les tontes, les déchets du potager, ...

Le compost peut vous aider à amender votre jardin mais ne lui en demandez pas trop !

La durée de compostage est longue et les quantités sont faibles compte tenu d'un fort taux de réduction des matières organiques.

Pour l'aider à se faire, vous pourrez l'arroser régulièrement avec de l'eau de récupération ou simplement en l'ouvrant quand il pleut.

Le composteur devient souvent aussi un lieu de vie où vous pourrez peut-être rencontrer une souris ou des larves de cétoines dorés qu'il conviendra de protéger en les laissant dans leur habitat tout en fond du bac.

Toutes les bonnes pratiques pour jardiner bio sont sur : www.jardiner-naturellement.org

Adoptez des solutions pratiques pour jardiner naturellement

Fiches-conseils

2 compost et engrais naturels

Composter, c'est transformer une partie de ses déchets biodégradables en un fertilisant prêt à l'emploi, le compost. Au Jardin, bien nourrir ses plantes et structurer son sol est essentiel.

Le compostage : un recyclage naturel et utile

Comme dans la forêt où les feuilles tombées au sol se transforment en humus fertile, le compostage est un processus naturel. Il fait appel aux êtres vivants du sol (vers, insectes, champignons, bactéries, etc.) qui en se nourrissant des déchets organiques, les transforment en compost en présence d'oxygène et d'humidité.

Près d'un tiers des ordures ménagères peut être transformé en compost ! C'est autant de déchets en moins qui partent dans nos poubelles.

humus

lombric du compost

Jardiner, naturellement !

A chacun sa méthode...

Les déchets organiques peuvent être entreposés soit dans un composteur (silo en plastique, bois, cagettes) soit à l'air libre en tas mais toujours en contact avec le sol d'où proviennent les décomposeurs.



Quels sont les déchets à composter ?

On peut fabriquer du compost avec tous les déchets biodégradables et principalement :

- **les déchets du jardin** : tontes de pelouse sèches et feuilles mortes en quantité modérée, fleurs fanées et déchets du potager, herbes indésirables non grainées, tailles de haie et bois broyées, paille, foin...
- **les déchets de cuisine** : épluchures de fruits et légumes (peaux d'agrumes et épluchures de pommes de terre en quantité limitée), restes de repas (viande en petite quantité bien au centre du compost), coquilles d'œufs écrasées, marcs de café (avec le filtre de préférence écologique), pain rassis, essuie-tout (non coloré)...
- **quelques autres déchets** : fumiers (de préférence pailleux), litières pour animaux (à base de paille ou de copeaux), plantes d'intérieur, mouchoirs en papier, feuilles, papiers et cartons non imprimés, cendres (en très petite quantité), copeaux et sciures de bois non traités.

Si vous n'avez pas de jardin, vous pouvez aussi faire du compost grâce à un lombricomposteur qui abrite de petits vers spécifiques, à installer dans la cuisine ou sur la terrasse (hors gel) par exemple.



A éviter : tout ce qui sera très long à se décomposer (gros morceaux, éléments entiers), ce qui est porteur de maladies, ce qui contient des éléments chimiques ou des substances naturelles toxiques (thuya, laurier-cerise, noyer en grande quantité).

Mr GUILLEMOT Gilbert

Mr Guillemot est né le 12 septembre 1936 à Saint Didier. Il est issu d'une famille de 4 enfants, dont il est l'aîné. Il passe son enfance dans ce village jusqu'à l'âge de 20 ans.

Il connaît un évènement tragique qui va marquer le reste de sa vie. En effet, le 25 avril 1944, Saint-Didier fut brûlé en représailles d'actes de Résistance de la part de maquisards. Il se rappelle qu'à 6 heures du matin de ce 25 avril, tout le monde avait été réveillé par les Allemands. A ce moment-là, Mr Guillemot était chez ses grands-parents qui vivaient dans le village. Et il du passer la nuit chez des amis dans la commune voisine, à l'Etoile. On lui a dit par la suite qu'il avait crié toute la nuit. Il dira qu'il a pensé longtemps à cet évènement.

Puis le 11 novembre 1956, il part à Oran (Algérie) pour effectuer son service militaire qui dura 27 mois. Il n'eut pendant cette période, qu'une permission de 15 jours où il put rentrer voir sa famille. Il était dans une caserne située dans le Sud Oranais à Géréville exactement. Il faisait partie du peloton de police militaire.

Il se marie en 1960 avec Arlette et ont une fille en 1961, Sylvie. Ils ont 3 petits-enfants, Aurélie, Romain et Baptiste, et 2 arrières petits enfants, Lucas et Clément.

Ils vivent à Plainoiseau depuis 1970.

A son retour d'Algérie, il fait un stage de plâtrier à Saint Claude pendant 6 mois. Il trouve du travail rapidement après cette formation, chez un artisan, puis dans les entreprises Girardet et Mercier à Lons-Le-Saunier. Il décide ensuite de se mettre à son compte, et ce, pendant 14 ans. Ensuite, il part travailler en Egypte de 1981 à 1985 en tant que chef d'équipe pour une entreprise française (plusieurs mois selon les chantiers) et en Suisse pendant 12 années à Lausanne jusqu'à la retraite.

Mr Guillemot est en retraite en 1999. Et depuis cette date, il s'occupe à des travaux de jardinage, bricole beaucoup, fait du bois de chauffage...

Il s'est aussi beaucoup investi dans l'association des Anciens Combattants et des Victimes de guerre à la Section de Plainoiseau en tant que trésorier de 1980 à 1981 et de 2004 à 2019. Il confira que depuis la création de l'association, il ne reste plus que 5 personnes. Sa mission de trésorier s'est achevée à la fin de cette année 2019, ne souhaitant pas poursuivre son investissement.

On notera qu'il est le grand-père de Baptiste Canard, qui est le porte drapeau des Anciens Combattants. On y peut voir là un beau passage du relais

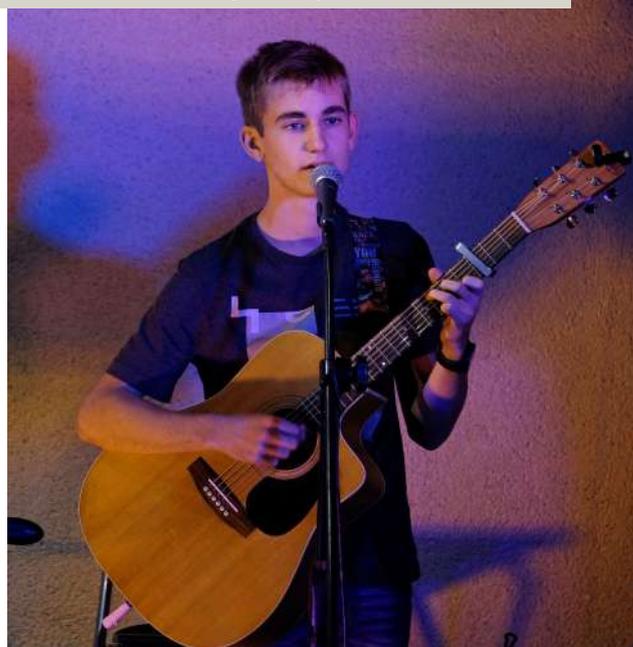


Vie Associative, Culturelle et Sociale



Repas des ainés 2019

Concert acoustique d'automne du Tremplin Zik au Colombier des Arts : Rose Eme / Ivann / Louise & Valentine



Vie Associative, Culturelle et Sociale



Tour du mont Genezet 2019



Nettoyage de printemps



Telethon 2019 dont les bénéfices ont permis de récolter 921€



Informations diverses et pratiques

Marie Stellacci

Annie Bideau, agent territoriale assurant l'entretien de l'ensemble des locaux publics situés au sein de la commune, a fait valoir ses droits à la retraite en mai 2019. C'est Marie Stellacci qui a été recrutée par la commune pour la remplacer à hauteur de 4h00 hebdomadaire. Les locaux communaux mis à disposition du SIVOS et de la CCBHS étant désormais entretenus par une autre agent territoriale, Madame Stellacci assure uniquement l'entretien des locaux à gestion directe : mairie, annexes de la mairie et salle des fêtes. Originaire de Desnes, elle exerce ses missions pour le compte de la municipalité depuis le 22 juillet 2019. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe des agents communaux.



Chenilles processionnaires

Si vous trouvez ce genre de nid sur un de vos arbres, merci de prévenir la mairie ou de contacter Anne-Marie Anstett.



Location salle polyvalente

Tarifs des locations:

- 280 €uros le week end (mise à disposition des clés le vendredi soir et restitution le lundi matin)
- 96 €uros la journée du lundi au jeudi
- 1/2 tarif pour tous les habitants de la commune (une fois pas an)

Les obligations inhérentes à toute location :

- Chèque de 1 400 €uros de caution
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Etats des lieux d'entrée et de sortie

Contacts pour les salles communales

- **Salle polyvalente** : Michel NABOT—Régisseur—Conseiller Municipal Délégué—au **06 59 28 94 65** ou au **03 84 25 96 28** ou chounet39@bbox.fr
- **Salle des associations** : Jean Philippe CURNILLON—Adjoint au Maire—**06 89 75 36 14** ou jp.curnillon@gmail.com

Contacts pour l'Espace Culturel intercommunal :

- **Le Colombier des Arts** : Association Instand'Art **09 52 87 62 76** ou lecolombierdesarts@gmail.com ou Laurine POUPON - chargée de mission CCBHS : l.poupon@bressehautesaieille.fr

Il est rappelé que toute sous-location est formellement interdite et que les gestionnaires des salles ont tout pouvoir pour juger la recevabilité d'une demande.



Recensement obligatoire :

Le recensement est une démarche civique obligatoire. Il fait suite à l'enseignement de défense au Collège et précède la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.)

Tous les citoyens français, garçons et filles doivent se faire recenser dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent à la Mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera alors délivrée. Ne pas oublier de se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Attention!

En cas de non recensement, il sera impossible de s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au baccalauréat,....

Mairie de PLAINOISEAU:

- Le lundi matin de 10h00 à 11h30
- Le mardi après-midi de 17h00 à 19h00
- Le mercredi matin de 10h00 à 11h30
- Le vendredi après-midi de 14h00 à 16h00

Le Maire ou l'un de ses Adjointes peuvent également vous recevoir lors d'une permanence ou le samedi matin de 10h à 12h à la Mairie, uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat le mardi au plus tard.

Exceptionnellement en dehors des permanences, en laissant vos coordonnées auprès de la secrétaire de mairie, le Maire vous recontactera.

Pour prendre contact :

- ◆ Par téléphone : 03 84 25 32 39
- ◆ Par E-mail : mairie.plainoiseau@wanadoo.fr
- ◆ Par courrier: 350 rue Georges-Trouillot
39120 PLAINOISEAU
- ◆ Sur le site internet : www.plainoiseau.fr

Bruits de voisinage :

Il est rappelé que l'utilisation d'appareils à moteur est réglementé par un Arrêté Municipal en date du 11 mai 2001

Les horaires autorisés sont les suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Pacte Civil de Solidarité (PACS):

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle.

Un décret publié au journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

Rappel : le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeurs, de sexe différents ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention . Ils doivent ensuite la faire enregistrer en mairie.



État civil

♦ ILS SONT NÉS EN 2019

OMER Livia	26 janvier
CURNILLON Anna	24 mars
FIOROT Romeo	16 mai
BOUISSA Eden	22 mai
BOURCET Chloé	24 mai
BALLE Léane	14 juin
CUSEY MEYNIER Juliette	22 juillet

♦ ILS SE SONT UNIS EN 2019

TOUREZ ROMAND Isabelle & AUGER Joel	31 mai
BATAILLARD Brigitte & HUMBLLOT Éric	13 août

♦ ILS SE SONT PACSÉS EN 2019

LACROIX Mathilde & SYLVESTRE Yann	3 mai
GAGNEUX Amandine & BARBEAUX Maxime	17 septembre

♦ ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2019

COMTE Madeleine	7 juillet
VIENNOT Gilles	5 août
MOUREZ Hervé	27 octobre
LEGER Alexandre	11 septembre



Associations du village

Association de chasse Loisirs

Contact : Sébastien Comte - 06 81 47 64 71

Association sportive Sport-Loisirs

Contact : Daniel Pernin — 03 84 25 34 34 80

Club belle nature Loisirs

Contact : Jean Masseron — 03 84 25 34 34 80

Coureurs du Mont Genezet Sport-loisirs

Contact : Alain Ponton — 03 84 25 37 39

InStand'Art Culture

Espace Culturel Le Colombier des Arts

Contact : Thomas Marcos — 09 52 87 62 76

Les martines Culture

Contact : Coline — 06 62 32 72 47

Plainoiseau Mémo'Art Culture

Contact : Sylvie Bouvard — 03 84 25 36 93

Section des anciens combattants Amicale

Tésorier Sylvain Pellicioli — 06 08 57 77 22

Secrétaire Jean Philippe Curnillon —

06 89 75 36 14

Tremplin Zik Assoc Culture-musique

Contacts : Eddy Lacroix — 06 74 94 01 49

Dorothee Kedad-Barrot — 06 86 90 12 16

Tremplinzik.assoc@gmail.com

Les cavaliers de la Citadelle Sport-loisirs

Contact : Sandra Gauthier

lescavaliersdelacitadelle39@gmail.com

Association Dimitri

Contact : Nicolas Fargette — 06 70 52 94 72

Nicolas.fargette39210@gmail.com





SLAM du Village

	②		③		④							
①	M	E	D	I	A	T	H	E	Q	U	E	
		G				R					S	
		L		⑨	J	O	N	A	Y		T	
		I			U				⑩		⑤	
	⑥	S	D	F		I			M		T	
	⑦	E	⑧	C	A	L	V	A	I	R	E	
		E				L			N		R	
⑪/⑫		C	L	O	S	B	O	N	D	I	E	R
		O	⑭ =>	A		T	⑮		M		A	
	⑬	L	O	U	P	S	⑯	A	M	E	L	I
		E			E		⑰	B	H	S		N
							B					
	⑱	A	R	R	A	C	H	A	R	D		

Réponses aux jeux :

Charade : Colombier des arts

